

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3292

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour le projet d'assainissement par la mise en place de latrines familiales sur la Commune de Doulougou au Burkina Faso**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3292**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Peuples solidaires Hautes-Alpes pour le projet d'assainissement par la mise en place de latrines familiales sur la Commune de Doulougou au Burkina Faso**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Peuples solidaires Hautes-Alpes est une association loi 1901 créée en 2000 à Embrun (Hautes Alpes). Cette association intervient dans un groupement de villages au Burkina Faso, représentant environ 5 000 habitants faisant partie de la Commune de Doulougou, près de Kombissiri, dans la province du Bazéga.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité des actions entreprises au Burkina Faso par l'association depuis plus de 10 ans à Doulougou et dans certains villages qui la composent : Goumcé, Pibsé, Bélégré et Gana.

De nombreuses réalisations ont été menées comme la création d'une zone de maraîchages irrigués pour le groupement de femmes de Goumcé en coordination avec le centre écologique Albert Schweitzer de Ouagadougou (CEAS), l'accès à l'eau (création de forages), la scolarisation des enfants, l'amélioration des structures de santé.

Le présent projet part du constat que la population fait ses besoins dans la nature ou les champs environnants avec tous les problèmes de confort, d'hygiène et de pollution que cela induit, en particulier pour les femmes. L'infirmier major du centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de Gana a alerté l'association à plusieurs reprises sur le manque de latrines, l'usage de l'eau des marigots et des puits non protégés, le manque d'hygiène avec, en conséquence, des pathologies relevées, des chiffres importants de cas de paludisme et d'affections intestinales, en particulier chez les enfants en bas âge. Les enseignants ont également soulevé le problème de l'assainissement et du manque de latrines, car ces maladies sont souvent cause d'absentéisme des élèves.

Le projet consiste à construire 70 toilettes écologiques familiales qui doivent permettre l'accès à l'assainissement de toute une population villageoise. Cet équipement préservera l'environnement et l'eau. En plus de l'amélioration de l'hygiène et de la santé des bénéficiaires, les toilettes écologiques permettent une réutilisation, après un traitement simple, des déchets organiques en agriculture. Ce processus fournit donc un apport organique non négligeable, qui permettra aux familles de ne plus acheter de l'engrais, et d'utiliser un amendement sain.

Le projet est évalué à un total de 32 805 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 12 200 €.

Lors de sa séance du 29 août 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 8 000 €, Veolia eau apportant 4 200 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 4 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'assainissement par la mise en place de latrines familiales sur la Commune de Doulogou au Burkina Faso,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 8 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Peuples solidaires Hautes Alpes dont le siège est situé Forum des associations, espace Delaroche, 05200 Embrun,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Peuples solidaires Hautes Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 4 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 8 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 4 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.